

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

portant sur le projet de modification n°3 du PLU de CHARMES SUR L'HERBASSE

Il sera procédé à une enquête publique d'une durée de **15 jours**, du **06/05/2024** au **21/05/2024** inclus, ayant pour objet **la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** de la commune de **CHARMES SUR L'HERBASSE**,

Cette modification porte sur les points suivants :

- faciliter l'ouverture à l'urbanisation des zones AUa1, AUa2 et AUa3 : en adaptant les orientations d'aménagement et de programmation, les servitudes de logements et le règlement,
- mettre à jour les emplacements réservés : retirer les ER réalisés, ajouter des ER pour favoriser le bon fonctionnement de l'Herbasse et la Limone,
- ajuster le règlement (UA7, UA11, AUa10, hauteur mur clôtures, ..),
- fermer la zone AUai de Cabaret Neuf,
- ajouter 3 bâtiments pouvant changer de destination.

Au terme de l'enquête publique, le dossier de modification pourra éventuellement être modifié et sera soumis au Conseil Municipal. Par délibération, le Conseil Municipal sera susceptible d'approuver la modification du PLU de **CHARMES SUR L'HERBASSE**.

M. Olivier RICHARD, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et **M. Patrick BERGERET**, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête, dans sa version papier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur seront déposés et consultables, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de **CHARMES SUR L'HERBASSE**, aux jours et heures habituels d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi de 8h30 à 11h
Vendredi de 8h30 à 11h et 14h30 à 16h30

Un poste informatique comportant la version numérique du dossier d'enquête sera mis à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie aux mêmes jours et heures.

La version numérique du dossier d'enquête sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête, à l'adresse suivante : www.charmessurlherbasse.fr

Toutes observations, propositions et contre-propositions pourront être formulées et transmises, pendant la durée de l'enquête, selon les modalités suivantes :

- soit consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie de CHARMES SUR L'HERBASSE, aux mêmes jours et heures,
- soit adressées par courrier au commissaire-enquêteur (à l'adresse suivante : mairie de CHARMES SUR L'HERBASSE, 60 Place Du Champs de Mars, 26260 CHARMES SUR L'HERBASSE)
- soit adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : mairie.de.charmes@orange.fr (A l'attention du commissaire enquêteur)

Les observations et propositions du public seront consultables en mairie de **CHARMES SUR L'HERBASSE** pour celles consignées dans le registre d'enquête ou adressées par courrier postal et en ligne à l'adresse suivante www.charmessurlherbasse.fr pour celles adressées par courrier électronique.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, en mairie, les :

- **le 6 mai de 9 h à 12 h**
- **le 17 mai de 14 à 17 h**
- **le 21 mai de 9 h à 12 h**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Dans un délai de trente jours, le commissaire-enquêteur établira son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur sera adressée au préfet du département de la Drôme ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Grenoble. Le Public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie de **CHARMES SUR L'HERBASSE** aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de la Mairie à l'adresse www.charmessurlherbasse.fr et à la préfecture de la Drôme aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le conseil municipal a délibéré le 11/04/2024 décidant de ne pas réaliser d'évaluation environnementale du projet de mise en compatibilité du PLU, suite à l'avis conforme rendu par la Mission régionale d'autorité environnementale Auvergne Rhône-Alpes le 22/03/2024.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Madame le Maire de la commune. La personne responsable du Projet est Madame le Maire

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de Madame le Maire.